

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt et un du mois de février
Les membres du Conseil municipal de DISTRÉ se sont réunis en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale adressée le 13 février 2017.
La séance est ouverte à vingt heures trente cinq minutes sous la présidence de Monsieur TOURON, Maire qui a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.
Etaient présents : Mme LAMANDÉ, Mr VIGNERON, Mme COCHARD, Mr RABILLER, Mme RAVARD, Mr CAILLAUD, Mme PRIEUR, Mr MABILEAU, Mr GRIVAULT, Mme THIBEAUD, Mr NEVERS, Mme RABINEAU, Mr DOUET, Mme DESNOYERS, Mr LAIRE.
Madame CHAMBRY donne pouvoir à Madame LAMANDÉ.
Madame ANGLARET donne pouvoir à Madame PRIEUR.
Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur GRIVAULT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DIA

Monsieur VIGNERON, Adjoint, informe qu'il a été reçu en mairie le 28 janvier 2017, une déclaration d'intention d'aliéner pour la vente suivante :

- Propriétés cadastrées section AB n° 36 et 550 situées 19, rue Nationale à Distré, d'une superficie respective de 352 m² et 143 m² ; Ces biens sont classés en zone UA au Plan Local d'Urbanisme ;
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente de ces biens.

DETR / ACCESSIBILITÉ

Dans le cadre des travaux d'accessibilité à mettre en œuvre pour respecter la réglementation dans la salle de l'Amitié et la Mairie (franchissement portes, WC), il y a lieu de prévoir des travaux dont l'estimation s'élève à 20 000 € HT soit 24 000 € TT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider ce programme de travaux et autorise le Maire à déposer une demande de DETR, selon le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	20 000 € HT
RECETTES	
DETR	9 000 €
COMMUNE	11 000 €

GESTION CIMETIERE

Considérant que la loi de transition énergétique publiée en décembre 2016, interdit aux Collectivités l'utilisation et l'achat de certains produits phytosanitaires nocifs pour désherber nos espaces verts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité:

- d'élaborer un plan de gestion de désherbage du cimetière ;
 - de rédiger un règlement intérieur rappelant les règles d'entretien des sépultures pour les propriétaires de concessions ;
 - de former une commission chargée de rédiger ces 2 documents pour le conseil du mois d'avril.
- MM. DOUET et GRIVAULT, Mmes RABINEAU, COCHARD, CHAMBRY et LAMANDÉ feront partie de cette commission.

DÉCORATIONS DE NOËL

Monsieur le Maire fait un point sur les décorations de Noël qui sont vieillissantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, de créer une commission composée de : MM. RABILLER, CAILLAUD, MABILEAU et GRIVAULT et Mmes RAVARD et THIBEAUD commission qui devra faire une proposition de décorations de Noël au conseil du mois de mars dans un budget limité à 3 000 € TTC.

ACQUISITION DE TERRAIN

Monsieur le Maire fait le point sur l'acquisition des parcelles section ZK n° 51-52 et ZK n° 41 ; Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir son offre initiale et d'inviter les curatrices à venir sur place pour se rendre compte de l'état du bien et des contraintes liées aux caves.

ACQUISITION DE TERRAIN LA TOUCHE

Monsieur le Maire fait le point sur l'acquisition des parcelles section ZK n° 51-52 et ZK n° 41 ; Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir son offre initiale soit 125 000 € et autorise le Maire ou un de ses adjoints à signer l'acte d'acquisition en l'étude de Maître CHALOPIN-BARRÉ, Notaire à SAUMUR.

SIEML

Monsieur VIGNERON, Adjoint, informe que dans le cadre des travaux d'enfouissement de la ligne HTA par ENEDIS, un complément d'effacement peut être réalisé à moindre coût dans la rue de la Touche.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider l'opération qui s'élève à 4 773.86 € net pour le réseau de distribution publique d'électricité et d'éclairage public et à 5 996.05 € TTC pour le génie civil télécommunications et 3 200 € HT pour le câblage télécom.

SIEML LA TOUCHE

Dans le cadre des travaux de viabilisation des 2 terrains constructibles sis les Berettes, rue de la Touche, les travaux de raccordement au réseau d'électricité et de Télécom s'élèvent à 1 522.85 € net dont 692.58 € pris en charge par le SIEML.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider cette proposition.

PROGRAMME VOIRIE 2017

Monsieur VIGNERON, adjoint, fait la synthèse de l'enquête voirie réalisée auprès des Conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir pour le programme voirie 2017, les travaux suivants :

DISTRE

- Allée Plume : réfection de la chaussée en enrobé ;
- Rue Nationale : réfection des trottoirs en hormigon – travaux réalisés en régie ;
- Ecole : entrée parking ;

POCÉ

- La Touche : réfection partielle de la chaussée et bordures de trottoirs ;
- Rue du Bois de Pocé : réfection de la chaussée en bicouche, option enrobé ;
- Rue de la Butte à Mato : réfection de la chaussée en bicouche, option enrobé ;
- Allée des Justices : bicouche au pied du candélabre ;

MUNET

- Rue Haute : réfection complète de la voirie en enrobé – gestion des eaux pluviales ;

CHETIGNÉ

- Chemin des Carreaux : réfection de la voirie bicouche, option enrobé ;

La réception des plis est fixée au lundi 20 mars 2017, à 12 h.

La commission d'appel d'offre se réunira le lundi 20 mars 2017 à 19 h.

CESSION DROIT DE PLANTATION

Monsieur le Maire fait état d'un courrier du locataire de la parcelle de vigne ZK n° 544, propriété de la Commune de Distré.

A l'issue de la récolte 2017, cette parcelle sera exclue de la zone AOC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter de céder les droits de plantations au locataire moyennant la somme de 600 €, et de modifier le bail pour louer ladite parcelle, non plus en vigne, mais en terre agricole.

Monsieur le Maire ou un de ses adjoints est autorisé à signer le nouveau bail.

NOM DE PLACE

Monsieur le Maire rappelle les travaux réalisés à Chétigné et plus particulièrement, la place créée à l'angle des rues de Carabins et de Gravouilleau.

Cette place n'ayant pas de nom, Monsieur le Maire propose de la nommer.

Celui-ci propose de retenir le nom de « Place Jacques PEIN », en mémoire de cet adjoint à la voirie qui a réalisé de nombreuses esquisses d'aménagement pour la Commune et dont le dernier projet fut cette place.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, d'accepter cette proposition.

PLUI

Monsieur le Maire fait état des réflexions autour du PLUi qui pourrait venir modifier la zone A au lieu-dit le Bois de Pocé, zone jouxtant le projet de ZAC des Noirettes à SAUMUR.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affirmer son souhait de voir cette zone maintenue en zone A, compte tenu du projet de ZAC dite de Sous la Bosse dans le bourg de Distré.

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur RABILLER, Adjoint, rappelle qu'il a été recruté un agent contractuel jusqu'en novembre 2018.

Cet agent nous a fait part de son souhait de consolider sa situation professionnelle afin de pouvoir réaliser des projets personnels.

Compte tenu de la qualité du travail de l'agent,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de « stagiairiser » cet agent à compter du 1^{er}/06/2017 sur un temps complet, en précisant que le poste pourra être partagé entre les services techniques et la mise à disposition au SIVU.

ALARME ATELIER

Madame COCHARD, Adjointe, fait état des 2 cambriolages des ateliers municipaux à un an d'intervalle.

Afin de sécuriser l'accès aux ateliers et de pouvoir rester assuré, il est proposé d'installer un système de télésurveillance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de la société Protection 24 au prix de 57.66 € TTC mensuels plus frais d'installation de 130 € HT.

CNDS

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la candidature de PARIS aux Jeux Olympiques 2024, le Centre National pour le Développement du Sport a dégagé une enveloppe de 10 Millions d'€ pour la mise en place de plateaux sportifs multisports et de plateaux Fitness.

Il rappelle le projet de construction d'un city park au stade de l'Echallier pour un montant de 51 200.30€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention pour le projet de plateaux sportifs multisports et fitness.

DEPENSES

- Plateforme → 13 888.10 € TTC
- Terrain multisports → 26 092.20 € TTC
- Agrès Fitness → 4 860.00 € TTC
- Montage → 6 360.00 € TTC

RECETTES

- DETR → 4 000.00 €
- CNDS → 25 600.00 €
- Autofinancement → 21 600.30 €

Et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès de la Région des Pays de la Loire, dans le cadre du Pacte Régional pour la ruralité.

ABRIBUS

Dans le cadre de la réorganisation des arrêts de bus scolaire, plusieurs parents d'enfants utilisateurs, ont demandé à ce qu'un abri soit installé à l'arrêt « Cave Grolleau ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité (2 abstentions, 1 contre), de l'acquisition d'un abri bus qui sera posé par les employés municipaux, auprès de la société MEFRAN moyennant le prix de 3 348 € TTC.

FEU D'ARTIFICE :

Sur proposition de Monsieur RABILLER, Adjoint, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir la société Pyro-Concept pour tirer le feu d'artifice prévu le samedi 1^{er} juillet, pour un montant de 2 700 € TTC.

SOIRÉE VŒUX

Monsieur RABILLER, Adjoint, fait part des recettes de la soirée des vœux 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 400 € à l'association AFRIEJ pour les remercier de leur collaboration active pour le service des repas.

GAZETTE DES ASSOC'

Considérant le coût élevé d'impression de la Gazette des Assoc' de Distré,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas publier ce document à grande échelle mais de le mettre en ligne sur le site de la commune en version téléchargeable et de proposer une impression papier uniquement aux personnes informées par le bulletin communal qui en feront la demande en Mairie.

Infos :

- Esplanade de l'église : planter des tilleuls à l'automne.
- Ouverture du Point-livres le 31 mars, à 16 h 30.
- Commission finances le 15 mars, à partir de 19 h.

Pour copie confirmée au registre,
Le 24 février 2017

Le Maire,
Eric TOURON